

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°15-2021-123

PUBLIÉ LE 20 DÉCEMBRE 2021

Sommaire

63_REC_Rectorat de l'Académie de Clermont-Ferrand /

15-2021-12-13-00001 - Arrêté rectoral du 13 décembre 2021 portant constitution de la Commission Consultative Paritaire compétente à l'égard des agents non titulaires exerçant des fonctions d'enseignement, d'éducation et de psychologue de l'Education Nationale (2 pages)

Page 3

63_REC_Rectorat de l'Académie de
Clermont-Ferrand

15-2021-12-13-00001

Arrêté rectoral du 13 décembre 2021 portant
constitution de la Commission Consultative
Paritaire compétente à l'égard des agents non
titulaires exerçant des fonctions d'enseignement,
d'éducation et de psychologue de l'Education
Nationale



**ACADÉMIE
DE CLERMONT-FERRAND**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Arrêté Rectoral du 13 décembre 2021
portant constitution de la Commission
Consultative Paritaire compétente à l'égard
des agents non titulaires exerçant des
fonctions d'enseignement, d'éducation et de
psychologue de l'éducation nationale**

Numéro d'enregistrement : 2021-15/DRH/DPE/VL

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE CLERMONT-FERRAND

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
Vu le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'État ;
Vu l'arrêté du 27 juin 2011 instituant des commissions consultatives paritaires compétentes à l'égard de certains agents contractuels exerçant leurs fonctions au sein du ministère chargé de l'éducation nationale ;
Vu l'arrêté du 17 juillet 2018 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour l'élection des représentants des personnels aux dites commissions ;
Vu la circulaire 2018-097 du 29 août 2018 relative à l'organisation des élections aux dites commissions ;
Vu l'arrêté du 3 septembre 2018 portant fixation du nombre de sièges de représentants des personnels aux dites commissions ;
Vu le scrutin du 29 novembre au 6 décembre 2018 et le procès-verbal de dépouillement des votes pour la désignation des représentants du personnel en date du 6 décembre 2018 ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : La Commission Consultative Paritaire compétente à l'égard des agents non titulaires exerçant des fonctions d'enseignement, d'éducation et de psychologue de l'éducation nationale est ainsi constituée :

I/ Représentants de l'Administration :

<u>TITULAIRES</u>	<u>SUPLÉANTS</u>
Monsieur le Recteur	Madame Peggy VOISSE Secrétaire Générale Adjointe, Directrice des Ressources Humaines
Monsieur Tanguy CAVÉ Secrétaire Général de l'Académie	Madame Valérie LIONNE Cheffe de la Division des Personnels Enseignants
Madame Séverine THIOURT Proviseure LP Camille Claudel, CLERMONT-FERRAND	Monsieur Thierry PELOUX Principal Collège Mortaix, PONT-DU-CHATEAU



ACADÉMIE DE CLERMONT-FERRAND

*Liberté
Égalité
Fraternité*

II/ Représentants du Personnel :

<u>TITULAIRES</u>	<u>SUPPLEANTS</u>
Monsieur Paul BATUT FSU Collège Maurice Constantin Weyer, CUSSET	Monsieur Abdoul FAYE FSU LP Pierre Joël Bonté, RIOM
Monsieur Didier SOUMIER CGT Educ'Action GRETA CLERMONT-AUVERGNE	Madame Alexandra HORMUNG CGT Educ'Action GRETA CLERMONT-AUVERGNE
Madame Arlette GENDRONNEAU SNALC Collège Jean Rostand, LES MARTRES-DE-VEYRE	Monsieur Dominique LETOURNEAU SNALC LP François Rabelais, BRASSAC-LES-MINES

Article 2

Les dispositions de l'arrêté du 31 mai 2021 sont abrogées.

Article 3

Monsieur le Secrétaire général de l'Académie est chargé de l'exécution du présent arrêté lequel sera publié au Recueil des Actes Administratifs des préfectures de l'Allier, du Cantal, de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme.

Clermont-Ferrand, le 13 décembre 2021

Le Recteur d'Académie,

SIGNÉ

Karim BENMILOUD